

Compte-rendu du GT du CSA SD du 27 août 2024.

Le SNUDI-FO a participé la 27 août au groupe de travail du CSA spécial départemental portant sur les ajustements des mesures de carte scolaire.

Comme depuis 3 rentrées scolaire, l'inspecteur d'académie n'a proposé que des créations avant la rentrée scolaire, afin de « soulager les écoles concernées par une hausse sensible » des effectifs. Il a indiqué n'avoir pas souhaité de fermeture pour une dizaine de situations de baisses d'effectifs.

Lors du GT, 3 créations ont été actées, 3 annulations de retraits et 3 créations/annulations sur des écoles.

Après le GT, l'IA a acté 2 créations supplémentaires.

Quelques informations ont été communiquées sur des éléments de rentrée :

- 6 candidats au CRPE ont été recruté sur la liste complémentaire dans le Rhône, ce qui correspond à 6 renoncements au concours. Le SNUDI FO a réitéré sa demande de recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire. D'autant qu'il reste à ce jour 35 postes vacants non pourvus, et que la DPE fait appel aux titulaires remplaçants pour faire face aux besoins sur ces postes !
- 13 contractuels sont recrutés, mais uniquement dans l'ASH ;
- toutes les directions d'écoles seraient pourvues à ce jour ;
- 17 postes de RASED restent non pourvus, et aucune affectation ne sera faite sur ces postes ! Autant de postes perdus avec des besoins qui croissent toujours plus dans les écoles ! Le nombre de départs en formation CAPPEI est à interroger : 8 départs en formation RASED pour 24/25 !
- Sur le recrutement des AESH l'inspecteur d'académie a indiqué que les besoins fluctuent et que du fait des absences d'AESH, des heures d'accompagnement ne sont pas servies.
- Par ailleurs l'IA a affirmé que la carte d'éducation prioritaire ne sera finalement pas revue cette année ! Rien de bien étonnant à cela compte tenu de la situation politique dans le pays ! Quant au classement DIF, aucune information précise n'a été donnée !

Même si le SNUDI-FO acte favorablement les non-fermetures de classe et des quelques créations le syndicat n'accepte pas que ce gouvernement « démissionnaire » poursuive sa politique d'austérité !

Les conditions de rentrée s'annoncent à nouveau très compliquées !

Le SNUDI-FO reste au côté des personnels et les invite à se réunir pour discuter de la situation et des initiatives à prendre pour obtenir l'annulation de toute les contre-réformes du gouvernement :

- l'abandon la mise en place du « choc des savoirs »,
- l'annulation de l'organisation des « évaluations d'école »,
- l'annulation de la loi Rilhac et des « inspections » des directeurs prévues en son application,
- un vrai statut de fonctionnaire pour les AESH et l'abandon des PIAL,
- l'augmentation tout de suite de la valeur du point d'indice de 10 % dans la fonction publique !

Les mesures d'ajustements Présentées par l'inspecteur d'académie au GT du 27 août 2024 :

Belleville, Belleville en Beaujolais, Mathieu Dumoulin élémentaire : création d'une classe à 24.

Blacé, maternelle du Boug : création de la 3^{ème} classe.

Grézieu la Varenne, Saint Martin en haut : Des petits fagotiers : création maternelle.

Lyon 7^{ème}, Primaire Wangari Maathai : création d'une 7ème classe élémentaire.

Meyzieu-Décines, Décine Charpieu : Les sablons Les marais : annulation retrait CE1.

Oullins – Craponne, Centre élémentaire : annulation retrait.

Oullins – Francheville, Bel Air : création maternelle classe à 24.

Vaulx en Velin 1, Jean Vilar : annulation retrait CE1.

Vaulx en Velin 2, Grand-clément maternelle : annulation retrait GS.

Vaulx en Velin 2, élémentaire Henri Wallon : pas de mesure.

Vaulx en Velin 2, Lorca : annulation retrait CP.

Vénissieux 1, Vénissieux : Louis Pergaud : annulation retrait maternelle.

Vénissieux 1, Vénissieux : Charles Perrault : annulation création GS - création maternelle.

Villeurbanne 2, Villeurbanne : Jules Guesde maternelle : annulation création GS + annulation retrait maternelle.

Villeurbanne 2 - Villeurbanne : Jules Ferry maternelle : annulation création GS + annulation retrait maternelle

Ces mesures seront entérinées lors du CDEN qui se tiendra le mardi 10 septembre.

Déclaration liminaire lue lors de ce GT

En préalable de ce groupe de travail, la FNEC FP-FO attachée au respect de la démocratie, exprime sa plus grande inquiétude quant à la volonté du président Macron de passer outre les résultats des dernières élections législatives et de refuser de prendre en compte le vote de la population.

Après avoir refusé pendant des années d'entendre les revendications, et d'y répondre par le mépris et la violence, le président Macron refuse donc désormais de prendre en compte le résultat des élections.

Ces décisions antidémocratiques provoquent par ailleurs des situations ubuesques et inacceptables pour les personnels. Ainsi, la conférence de presse de rentrée a été animée par Mme Belloubet, ministre démissionnaire depuis plus de 40 jours et dont les réformes qu'elle porte, en particulier le choc des savoirs, ont été désavouées lors des dernières élections législatives après avoir été contestées par les personnels et les parents pendant des mois.

La FNEC FP-FO ne reconnaît donc aucune légitimité à Mme Belloubet, ex-ministre de l'Education, et aux mesures qu'elle porte.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications urgentes :

- L'abrogation de la réforme des retraites imposée avec l'article 49-3 contre l'avis de 93% des salariés et en dépit de l'opposition de la majorité des députés élus par la population ;
- L'augmentation de 10% de la valeur du point d'indice ;
- La création des postes nécessaires dans l'Education nationale ;
- L'abrogation des réformes qui détruisent l'Ecole publique, et en premier lieu celle du choc des savoirs, massivement rejeté par les personnels et les parents d'élèves.

La FNEC FP-FO se tient prête en cette rentrée scolaire à participer à toute forme de mobilisation pour défendre ces revendications et la démocratie menacée par le président Macron. Elle mettra ces questions en débat auprès des personnels dès la journée de prérentrée.

Par ailleurs, le SNUDI FO réitère sa demande de recrutement de l'intégralité des candidats inscrits sur la liste complémentaire.